

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EN DATE DU 28 JUIN 2021

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Karl ALCOR, Monsieur François BERTIN, Madame Marine BONNET, Madame Catherine BRANCHE, Madame Danielle CUCCHIARO, Madame Agnès DUBOST, Madame Marie-Claude FAYARD, Madame Evelyne GEOFFRAY, Monsieur Jean-Marc GUERIN, Monsieur Bernard PHILIPPE, Monsieur Julien RUET, Madame Marie-Françoise TRICHARD.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Benoît DE CHABANNES, Monsieur Michel TRICHARD, Monsieur Rémy VARICHON.

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers municipaux présents : 12

Nombre de Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 0

Nombre de Conseillers municipaux votants : 12

Date de convocation : 22 juin 2021

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes
- 3) Assainissement collectif : présentation du rapport annuel 2020 établi par la société SOGEDO
- 4) Point sur les dossiers en cours :
 - Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
 - Création d'une zone artisanale
 - Mise en place de haies dans le cadre du marathon de la biodiversité
- 5) Point sur les manifestations à venir
- 6) Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats
- 7) Questions diverses

Madame Evelyne GEOFFRAY invite le Conseil municipal à délibérer selon l'ordre du jour.

1- Désignation du secrétaire de séance :

Madame Evelyne GEOFFRAY propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Madame Marie-Françoise TRICHARD est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2021 :

Madame Evelyne GEOFFRAY demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 appelle des observations.

Aucun conseiller ne se manifestant pour prendre la parole, Madame Evelyne GEOFFRAY soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 12

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17/05/2021 :

Madame Evelyne GEOFFRAY demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 appelle des observations.

Aucun conseiller ne se manifestant pour prendre la parole, Madame Evelyne GEOFFRAY soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 12

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.

3- Assainissement collectif : Présentation du rapport annuel 2020 établi par la société SOGEDO

Rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE

Il présente les grandes lignes du rapport annuel du délégataire pour l'année 2020, notamment la liste des travaux proposés à la Commune pour améliorer le suivi et la gestion des ouvrages de collecte et de traitement :

- STEP Garanches et Mont Brouilly : remplacement des cartes de communication des télégestions en place, en vue de l'arrêt des communications par ligne téléphonique
- STEP Garanches : création d'une décantation en entrée de STEP avant le dégrilleur
- Route de Creigne : le réseau d'eaux usées est en mauvais état et nécessite une reprise totale sur une vingtaine de mètres
- Établissement d'un diagnostic de réseau

Madame Agnès DUBOST et Madame Marie Françoise TRICHARD ont assisté à la réunion concernant le transfert des compétences eau et assainissement au niveau de la CCSB dont la date butoir est le 1^{er} janvier 2026 avec possibilité de le réaliser avant. La réunion a été consacrée à un état des lieux (réseaux, modes de fonctionnement) sans pistes de réflexion.

Le transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement peut être réalisé de manière décalée. Les enjeux financiers sont nombreux, parmi lesquels l'harmonisation et la fixation des nouveaux tarifs (l'harmonisation pouvant être étalée), l'évaluation des charges transférées, ou encore le devenir des excédents et déficits budgétaires.

Le transfert des compétences eau / assainissement n'entraîne pas de recalcul des attributions de compensation, dans la mesure où, en tant que service public industriel et commercial, les

budgets annexes doivent être obligatoirement équilibrés, le coût étant supporté par les usagers.

Concernant la compétence eau pour ODENAS, le Syndicat mixte Intercommunal des eaux du Centre Beaujolais ne sera pas dissous et continuera à gérer l'eau potable sur notre territoire.

La section d'investissement du budget annexe de l'assainissement étant excédentaire, il est proposé au Conseil municipal de faire chiffrer les travaux d'amélioration proposés par la société SOGEDO.

Délibération du Conseil municipal :

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, L.1411-3 et R.1411-7 ;

Vu le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement adressé par la société SOGEDO (fermier) à la commune ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard PHILIPPE, Adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

➡ PREND acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par la société SOGEDO.

Ce rapport est tenu à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

4- Point sur les dossiers en cours :

Réseau Orange :

Monsieur Bernard PHILIPPE fait part d'une prochaine rencontre de l'AMR69 qui se tiendra avec Orange le 06 juillet 2021 à ALIX de 9H30 à 12H00. N'étant pas sûr d'être présent à cette rencontre, il a répondu par Email à Monsieur SOTTON, Président de l'AMR69, sur chaque point de l'ordre du jour.

Concernant le déploiement de la fibre, il prendra contact avec la société SPIE pour savoir où en sont les travaux sur la Commune, certaines parties à l'extérieur du village n'étant pas encore desservies.

Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :

Monsieur Bernard PHILIPPE informe le Conseil municipal de l'attribution pour notre Commune d'une borne de recharge 2 X 50 kW, la borne qui sera payée par la CCSB étant déjà disponible au SYDER. La Commune prendra à sa charge le raccordement et les consommations électriques.

Il convient de se rapprocher du SYDER pour avancer sur les modalités d'installation de la borne sur la Place du 8 mai 1945.

Création d'une zone artisanale :

Monsieur François BERTIN fait part au Conseil municipal de l'avancement du projet de création d'une zone artisanale.

L'offre faite par Monsieur Franck JONNERY a été rejetée, le prix de vente étant trop élevé.

8 entreprises seraient intéressées pour s'installer dans la zone artisanale dont ECOVIGNE.

Une étude réalisée par le maître d'œuvre est en cours et sera présentée aux prospects, avec une livraison des 1ers lots au printemps 2022.

Mise en place de haies dans le cadre du marathon de la biodiversité :

Madame Marine BONNET présente au Conseil municipal la démarche visant à favoriser la biodiversité avec la création de haies.

L'intérêt des haies est multiple :

- Elles luttent contre le réchauffement climatique et l'érosion des sols ;
- Elles favorisent la diversité des paysages ;
- Elles permettent aux espèces de trouver refuge, se nourrir ou se reproduire ;
- Elles améliorent la qualité des sols avec les feuilles qui tombent (biomasse) et préservent la ressource en eau (régulation).

Il existe deux types de haies :

- Les haies plantées (préparation du sol, plantation et entretien) ;
- Les haies spontanées (matérialisation de la zone avec des piquets et de la corde, absence d'entretien).

Il est possible de faire un mixte entre les deux types de haies.

La Commission Réseaux, Environnement et développement durable a étudié les possibilités de mise en place de haies sur les terrains publics communaux. Deux projets ont été retenus avec l'aide de l'association Arthropologia :

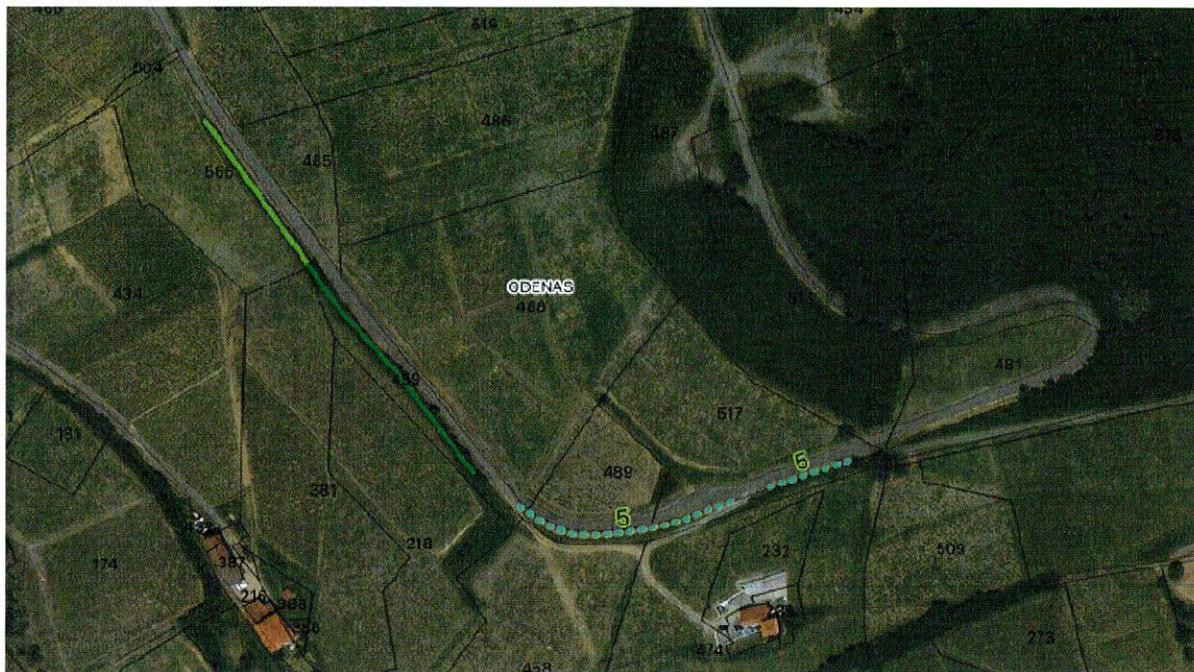
- Haie plantée le long de la RD68E vers la station d'épuration du Mont Brouilly + haie spontanée autour de la station d'épuration (tonte autour de la clôture et le reste à laisser en jachère)



Preconisation de haies 2021

- Plantation
- Plantation plus spontanée
- Spontanée

- Haie spontanée le long de route de la Chapelle avec possibilité de planter des arbres (haie mixte)



Il s'agit d'accepter de voir pousser herbes sauvages et ronces.

Prévoir des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants, des scolaires, ... sur les enjeux de la biodiversité (intervention d'Arthropologia dans les écoles, distribution de flyers dans les boîtes aux lettres).

Informier et former le personnel technique communal (fauchage raisonné, utilisation d'outils adaptés pour l'entretien des haies, plan de fauchage au bord des routes, ...).

Plantations à prévoir à l'automne 2021.

Le Conseil municipal, après discussion, propose d'adhérer à ce projet de création de haies dans le cadre du marathon de la biodiversité. Se rapprocher de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour obtenir la convention d'autorisation et de réalisation.

5- Point sur les manifestations à venir :

- Apéro concert le 02/07/2021 à partir de 19H30 suivi du feu d'artifice vers 23H00 (prévoir l'extinction de l'éclairage public)
- Dédicace de la BD « Les Frères Bomppié - La prophétie de l'Ermite au Mont Brouilly » le 02/07/2021 à la bibliothèque (finaliser l'affiche avec les éléments à mettre en avant sur le village ; demander à Monsieur MARTIN de préparer une affiche avec les châteaux et les étangs afin de demander l'autorisation aux propriétaires)
- Programme des Festiv'été à distribuer aux habitants
- Les grands rendez-vous de l'été de Destination Beaujolais (consultable en ligne sur leur site)
- Bienvenue en Beaujonomie les 2, 3 et 4 juillet 2021
- Remise d'un album aux bébés lecteurs de 2019 et 2020, le 10/07/2021 à 11H00 à la bibliothèque avec animation musicale
- Cérémonie du 14/07 à 9H30

6- Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats :

- Syndicat Intercommunal Mixte des eaux du centre Beaujolais (réunion du 27/04/2021) : Madame Catherine BRANCHE présente succinctement le projet de décarbonatation qui permettrait d'éliminer le calcaire, le manganèse et le fer présents dans l'eau. Le syndicat ne dispose pas aujourd'hui le foncier pour l'implantation d'une telle usine de traitement. Le budget à prévoir est d'environ 6 000 000 € en investissement.

Bornes à incendie : le problème lié aux prises illégales d'eau sur les poteaux incendie a également été abordé.

Prochaine réunion du syndicat le 20/07/2021 à 18H15.

7- Questions diverses

- Site internet - Facebook : lancement d'un concours photos (envoi des plus beaux clichés d'ODENAS). Les gagnants verront leurs photos affichées sur la page Facebook et le site de la commune, et remporteront un panier surprise local.

- Ecole : Madame Evelyne GEOFFRAY rappelle que la Commune adhère au Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB) pour nous aider à la mise en place d'une offre culturelle comprenant notamment l'organisation d'ateliers d'expression artistique (théâtre ou autre discipline) en milieu scolaire en concertation avec les enseignants de l'école.

Suite à la dissolution du CCAB, la CCSB a décidé de prendre le relais pour développer des projets artistiques en direction de tous les publics avec les 35 communes membres dans le cadre d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle à mettre en place avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Département, la Région et l'Education nationale.

La CCSB a décidé de démarrer des projets sur 2021-2022 en s'adressant en priorité aux écoles.

L'école d'ODENAS a donc été destinataire de différents projets artistiques élaborés avec des compagnies professionnelles (projets envoyés par mail à l'ensemble des conseillers le 25/06/2021). Il a été rappelé aux directions des écoles que le choix des projets dépendait de la disponibilité des artistes et de l'accord de la municipalité sur la prise en charge partielle du financement (répartition proposée entre la CCSB (65 %) et la commune accueillante (35%)).

Voir avec la Directrice de l'école leur souhait parmi ces projets.

Le Conseil municipal propose, sur la base d'une enveloppe budgétaire similaire à la participation donnée au CCAB (en 2020, 4 800 euros), de retenir un projet artistique pas trop onéreux et de trouver un intervenant pour une formation théâtrale ou autre.

Prochaines réunions :

- Conseil municipal le 26/07/2021 à 20H00 en Mairie ;
- Conseil municipal le 30/08/2021 à 20H00 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Madame Evelyne GEOFFRAY lève la séance du Conseil municipal à 22H50.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Evelyne GEOFFRAY

